

SURVOL DES MODALITÉS DES FONDS FRANCOFONDS

CATÉGORIE DE FONDS	LIMITE CONVENUE	DISTRIBUTION ANNUELLE	COMITÉ DE SÉLECTION	FRAIS ADMINISTRATIFS
COMMUNAUTAIRE	25 000 \$	70 % des intérêts annuels	Soit Francofonds ou comité séparé	30 % des intérêts annuels
ENTREPRENEURS	10 000 \$	70 % des intérêts annuels	Soit Francofonds ou comité séparé	30 % des intérêts annuels
FAMILLE	10 000 \$	70 % des intérêts annuels	Soit Francofonds ou comité séparé	30 % des intérêts annuels
INSTITUTIONNEL	25 000 \$	70 % des intérêts annuels	Soit Francofonds ou comité séparé	30 % des intérêts annuels
SCOLAIRE	5 000 \$	100 % des intérêts annuels	Comité responsable du Fonds scolaire	S/O

- Un Fonds doit atteindre sa limite convenue et doit avoir généré des intérêts pour un minimum de 12 mois avant qu'une subvention ou bourse d'études sera distribué.
- Lorsque la limite convenue est atteinte et que le Fonds a été ouvert pour une période de 12 mois, les intérêts du Fonds seront distribués tel que décrits dans l'entente avec Francofonds, qui inclus un secteur en particulier ou un domaine d'études en particulier.
- La sélection des récipiendaires peut être faite soit par le Comité de sélection de Francofonds ou bien un Comité désigné par le Fonds, cependant, la sélection doit suivre les mêmes paramètres que celles suivis par le Comité de sélection de Francofonds.
- Lorsque le Fonds auront atteint 25 000 \$, un organisme spécifique peut être désigné pour recevoir la subvention.
- Le Fonds est ouvert à tous pour faire un don.
- Le Fonds est inclus à la « Liste complète de Fonds » qui est disponible au site Internet de Francofonds.